



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : MODIFICATION STATUTAIRE N°5 – COMPÉTENCE LECTURE PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois d'Octobre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton et en Visio Conférence, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 55
Présents : 37
Absents : 20
- Dont suppléés : 2
- Dont représentés : 13
Votants : 50

Date de convocation : le 21 octobre 2022

Présents : M. BISIO Henri, Mme BOUCHUT Martine, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, CHAPUT Christophe, CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline, MM. COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mme DURAND Cécile, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON Dominique, GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. LUSINIER Jacques, Mmes MATHÉLY Martine, MAUBROU Sandrine, M. NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM. PAGES Alexandre, PALLANCHE Jean-Henri (S), PAULET Gilles, PÉTEL Gilles, PIGOT Pascal, Mme PROST Caroline, M. ROUSSEL Jean Pierre, Mme SARRE Jocelyne (S) MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, THEROND Éric, Mmes TROQUET Bernadette, VALLESPI Nadine.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Mme BROUSSE Michèle a donné pouvoir à Paul GAUTHIER, M. BRUNHES Julien, M. CECCHET Jean Louis a donné pouvoir à Franck TALEB, M. CHOMETTE Régis, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Cécile DURAND, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Caroline PROST, Mme FROMAGE Catherine a donné pouvoir à Antoine DESFORGES, MM. HEER Franz, JULIEN Thierry, Mme MATHIEU Albane a donné pouvoir à Gilles PÉTEL, Mme MERCIER Antoinette, M. METZGER Pierre a donné pouvoir à Éric THEROND, M. MEYNIER Cédric a donné pouvoir à Pascal BRUHAT, Mme PHAM Catherine a donné pouvoir à Martine BOUCHUT, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, Mme ROUX Valérie a donné pouvoir à Dominique GUELON, M. SCALMANA Dominique, Mme TYSSANDIER Martine, M. VEGA Richard a donné pouvoir à Sandrine MAUBROU.

Secrétaire de séance : Dominique GUELON

Le projet lecture publique de Mond'Arverne communauté a été questionné à l'aune de l'attractivité des médiathèques communales et communautaires et des moyens humains et financiers disponibles à l'échelle de l'intercommunalité.

Ce travail de réflexion, conduit via une importante concertation de juin 2021 à juin 2022 avec les élus communaux et communautaires, a permis l'élaboration d'un projet :

- Intégrant les besoins exprimés par les communes de continuer à disposer de médiathèques de proximité. Le projet prévoit une gestion communale pour 9 équipements aujourd'hui sous giron communautaire avec la possibilité pour ces communes de bénéficier, par convention, d'un lien avec le réseau de lecture publique intercommunal et l'accès au fonds documentaire intercommunal.

- Construit au regard des moyens humains et financiers disponibles. 7 médiathèques seront dorénavant gérées par Mond'Arverne communauté, soit un périmètre d'action cohérent au regard du nombre d'agents en poste.
- Couvrant l'ensemble du territoire communautaire en présence de professionnels de la lecture publique. La réduction du nombre d'équipements communautaires permet de redéployer les moyens humains sur l'ensemble du territoire. Le secteur ex les Cheires bénéficiera de ce fait de la présence de deux professionnels de la lecture publique qui accompagneront la professionnalisation des médiathèques.

Ce nouveau projet implique de modifier les compétences supplémentaires listées dans les statuts communautaires de la manière suivante :

4° Dans le domaine culturel :

Suppression de : Lecture publique avec la gestion et l'animation des médiathèques de Vic le Comte, les Martres de Veyre, La Roche Blanche ainsi que la gestion des bibliothèques et points lecture des communes de Manglieu, Busséol, Sallèdes, Yronde et Buron, le Crest, Tallende, Saint-Amant-Tallende, Saint-Sandoux, Olloix, Aydat, Chanonat, Saint-Saturnin.

Animation du réseau de médiathèques.

Ajout de : La gestion et l'animation des 7 médiathèques intercommunales du territoire : Chanonat, Aydat, Orcet, Les Martres de Veyre, La Roche-Blanche, Vic le Comte et Saint-Amant-Tallende.

L'animation d'un réseau de lecture publique accessible par conventionnement aux médiathèques communales du territoire.

Les nouveaux statuts sont joints en annexe.

Conformément aux dispositions des articles L 5211-17 et suivants du code général des collectivités territoriales, les modifications statutaires de la communauté de communes sont décidées par délibérations concordantes de l'assemblée communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI.

Après délibération, à la majorité (5 abstentions, 2 contre), le Conseil communautaire :

- DÉCIDE -

- **D'approuver la modification n°5 des statuts, présentée ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre Monton
Le 31 octobre 2022

Le Président,


MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ
Pascal PICOT

MOND'ARVERNE Communauté – Conseil communautaire du 27 octobre 2022

Registre des délibérations – n° 22-110